Zeitschrift: Reihe Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie =

Collection criminologie / Groupe suisse de travail de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 22 (2004)

Artikel: L'intégrité scientifique et les menaces qui pèsent sur elle : recherche

criminologique et expérience de la recherche gouvernementale aux

Pays-Bas

Autor: Junger-Tas, Josine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1051138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOSINE JUNGER-TAS

L'INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE ET LES MENACES QUI PÈSENT SUR ELLE.

RECHERCHE CRIMINOLOGIQUE ET EXPÉRIENCE DE LA RECHERCHE GOUVERNEMENTALE AUX PAYS-BAS

Résumé

La thèse de cette contribution est que dans la société actuelle il y a des menaces multiples à l'intégrité scientifique et qu'il est urgent pour la communauté scientifique de défendre son intégrité et sa crédibilité face à ses pairs et à la société, ainsi que d'assurer le progrès de la science fondamentale. La contribution expose les avantages et les inconvénients d'un institut de recherche rattaché à un ministère et passe ensuite aux problèmes des institutions de recherche universitaires ou autres qui exécutent des recherches mandatées par le gouvernement, avec les embûches que posent de telles recherches. Mais il n'y a pas que le gouvernement qui menace l'intégrité scientifique. De plus en plus l'industrie collabore avec les laboratoires de recherche, soit pour tester de nouveaux appareils ou médicaments ou bien pour explorer un terrain nouveau d'applications scientifiques, comme par exemple dans le domaine de la génétique. Bien que de prime abord il n'y ait aucune objection contre ce type de recherche, on doit se rendre compte des conséquences éventuelles du fait que les objectifs de l'industrie, dictés par la recherche du profit, sont fondamentalement différents de ceux de la science, et souvent même de ceux des autorités politiques. La contribution se termine par une discussion des options possibles pour garantir l'indépendance et l'intégrité de la recherche scientifique.

Zusammenfassung

Die These dieses Beitrages ist, dass in der heutigen Gesellschaft die wissenschaftliche Integrität von vielen Seiten her bedroht ist und dass es für die wissenschaftliche Gemeinschaft dringend ist, ihre Integrität und Glaubwürdigkeit vor ihresgleichen und der Gesellschaft zu verteidigen wie auch den Fortschritt der Grundforschung zu sichern. Der Beitrag stellt das Für und das Wider eines Forschungsinstituts, das an ein Ministerium gebunden ist, dar und geht dann über zu den Problemen von universitären bzw. anderen Forschungsinstituten, welche im Auftrag der Regierung Forschungsvorhaben durchführen, sowie zu den Fallen, welche solche Forschungen mit sich bringen. Aber nicht nur die Regierung bedroht die wissenschaftliche Integrität. Mehr und mehr arbeitet auch die Industrie mit Forschungslaboratorien zusammen, sei es, um neue Apparate oder Medikamente zu testen, oder sogar um ein neues Gebiet wissenschaftlicher Anwendungen zu explorieren, so wie zum Beispiel im

Gebiet der Genetik. Obwohl es von vornherein keinen Einwand zu machen gibt gegen diese Art von Forschung, muss man sich über die möglichen Konsequenzen der Tatsache bewusst sein, dass sich die Ziele der Industrie, von der Suche nach Gewinn diktiert werden, fundamental von jenen der Wissenschaft unterscheiden und oft sogar von jenen der politischen Autoritäten. Am Schluss des Beitrages werden mögliche Optionen zur Garantierung der Unabhängigkeit und der Integrität wissenschaftlicher Forschung diskutiert.

1 Introduction

Au début des années 1980, le ministre néerlandais de la justice demandait à Wouter Buikhuisen de quitter l'Université de Groningen où il était professeur de criminologie et de devenir un haut fonctionnaire au ministère. On voulait lui donner la tâche de fonder un centre de recherche qui travaillerait uniquement pour le ministre et son département. A l'époque les universités n'aimaient pas exécuter des recherches à la demande du ministre ou du département de la justice: la critique de la politique judiciaire était générale et le fait de travailler pour le gouvernement était jugé comme du travail contaminé. En plus les chercheurs qui faisaient ce que l'on appelait la recherche appliquée, étaient jugés par leurs collègues comme faisant un travail de recherche de second rang. A cet égard on parlait couramment de 'criminologie gouvernementale' par opposition à la criminologie universitaire et (plus) fondamentale. Il faut dire qu'à cette époque les universités avaient encore des fonds de recherche propres. Une partie de leur budget était consacrée à la recherche et il n'y avait pas de vrai besoin d'attirer des finances de tiers dans ce but-là. Les universités pouvaient donc se permettre d'avoir une attitude de condescendance à l'égard de ce type de recherches comme des chercheurs qui s'en occupaient. En plus les universités ne respectaient pas toujours les clauses du contrat de recherche, dont notamment l'exigence de terminer la recherche à la date stipulée dans le contrat. Tout cela, il faut bien le dire, n'est plus le cas aujourd'hui.

D'autre part les autorités avaient un besoin pressant de recommandations ayant une base scientifique, que les universités pour toute sorte de raisons ne voulaient ou ne pouvaient pas donner. Ce besoin était lié au rôle de plus en plus important des autorités publiques dans la vie sociale en général et à l'égard de la police, du service de probation et de la protection de l'enfance en particulier, ce qui découlait entre autres de l'avènement de l'état providence (VAN DIJK, 1982). En plus il y a eu depuis les années 1960 une forte augmentation de la criminalité. En conséquence, étant confronté à ces problèmes, il y a eu une prise de conscience du ministère de la justice que l'on ne pouvait pas continuer comme cela et qu'on aurait besoin de la contribution des sciences sociales. Il faut dire d'ailleurs qu'à l'époque les professeurs de criminologie étaient des juristes pas spécialement intéressés à la recherche. En fait BUIKHUISEN était le premier psychologue nommé en tant que professeur de criminologie. Or, contrairement à la plupart de ses collègues, BUIKHUISEN était justement très intéressé aux problèmes de la politique comme à la recherche appliquée. Il avait fait une série d'expériences psychologiques montrant les conséquences funestes pour la sécurité routière d'un usage - même léger - d'alcool, ce qui avait résulté en une nouvelle législation plus restrictive concernant la prise d'alcool quand on doit prendre la route. Par conséquent, il a accepté la proposition du ministre de la justice, mais non sans poser des exigences spécifiques qui devaient conditionner son acceptation.

C'est ainsi que Buikhuisen exigeait qu'on lui donne la liberté de sélectionner lui-même les chercheurs du nouveau centre, parce qu'il voulait garantir par-là leur niveau intellectuel et leur formation en méthodes de recherche. Les chercheurs devraient également avoir le droit de publier des articles sous leur propre nom. Buikhuisen expliquait que c'était là une condition importante pour pouvoir attirer des chercheurs de qualité. Ensuite, il voulait la garantie que tous les résultats des recherches seraient publiés, et que ce serait la direction du centre qui aurait le dernier mot quant au contenu de ce qui allait être publié. En d'autres mots ce qu'il essayait de réaliser pour ce

254 Josine Junger-Tas

centre ce fût une ouverture et transparence maximales. Il considérait, à juste titre, que cette exigence était la conditio sine qua non de la crédibilité d'un tel centre. Le ministre a fini par accepter ces conditions et je dois dire que pendant les presque vingt ans où j'ai travaillé au centre, les conditions ont été généralement respectées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais eu des conflits ou des pressions: avec ce type de recherches il y en a toujours et j'en parlerai plus loin. C'est que, et c'est bien cela qui distingue la recherche appliquée de la recherche fondamentale, les conséquences de telles recherches peuvent avoir des implications politiques et financières importantes. Une des conséquences de la politique d'ouverture à la société de Buikhuisen était cependant que l'on envoyait tous nos rapports à la commission permanente de justice au parlement. Qui plus est, lorsque la recherche et les résultats étaient inattendus, d'une réelle importance ou d'actualité, on faisait une communication de presse, ou bien on donnait une conférence de presse. Aussi, les chercheurs donnaient régulièrement des interviews à la radio ou à la télévision. Une raison très importante pour le ministre de ne pas intervenir, même si les résultats de la recherche ne lui plaisaient pas outre mesure, c'est que pour maintenir sa crédibilité au parlement il ne pouvait pas se permettre de les dissimuler. De telles interventions ne restent jamais cachées et la conséquence en serait qu'il ne pourrait plus jamais se baser sur les recherches du centre pour justifier sa politique ou convaincre le parlement des mesures spécifiques à prendre.

Dans cette contribution, je vais traiter d'abord les arguments qui plaident pour développer un centre travaillant exclusivement pour un département gouvernemental, suivi des arguments plaidant contre l'existence d'un tel institut. Au centre du débat se trouve évidemment la question de l'intégrité scientifique des chercheurs et comment la défendre, mais il y a aussi d'autres questions importantes, telles que l'utilité de ce type de recherches et l'usage qu'en fait la politique. Ensuite je mentionnerai certaines menaces à l'intégrité scientifique qui viennent d'un tout autre côté, notamment de l'industrie. Il y a eu ces derniers temps des signes inquiétants à cet égard

dans mon pays et je pense qu'il est important de voir plus large et de réfléchir sur le caractère véritable des menaces à l'intégrité scientifique et la manière dont cela fonctionne. Je terminerai par formuler un certain nombre d'initiatives qui ont déjà été prises ou qui sont envisagées.

2 Pourquoi un centre de recherches gouvernementales?

Ceux qui se trouvaient au berceau de notre centre avaient tous la conviction profonde qu'au dessus de la nécessité de faire de la recherche fondamentale et de faire avancer la science en général, les sciences sociales avaient une mission supplémentaire et c'est de se mettre en quelque sorte au service de la société et de contribuer à rendre cette société plus juste, plus humaine et plus rationnelle. Bien que peut-être un peu naïve, cette idée fondamentale a formé vraiment le fil rouge de tous nos efforts.

Mais voyons d'abord quelles sont les prémisses de base de ce type de recherche judiciaire et criminelle (JUNGER-TAS, 1979). La première est le fait qu'il existe un certain consensus sur les objectifs primaires de la politique criminelle, que l'on peut résumer sommairement comme suit: protéger la société, l'état de droit et la vie et possessions des citoyens. L'opérationnalisation de ces objectifs se trouve dans le droit pénal et le système de justice criminelle. Dans le mémorandum ajouté au budget annuel de la justice en 1977, le ministre a spécifié de manière explicite ces objectifs. En dernier analyse ceux-ci sont déterminés par les valeurs et normes qui sont l'expression de la manière dont nous voulons organiser notre société. Mais alors que la politique criminelle dans notre pays a une grande continuité dans le temps, elle est pourtant (ré-)formulée chaque année par le parlement, qui apporte des nuances et des modifications. Reste que le but essentiel de la recherche au service de la politique sera donc de contribuer à réaliser ces objectifs, la présomption essentielle étant que le système judiciaire est suffisamment transparent pour que l'on puisse l'étudier (VAN DIJK, 1982).

La deuxième prémisse est que le soutien de la politique par le moyen de la recherche scientifique est une nécessité absolue dans notre société actuelle. A cet égard le point de départ est celui qui est né au siècle des Lumières et selon lequel on pourrait examiner les phénomènes sociaux avec les méthodes des sciences exactes. Il est caractérisé par l'accent sur la science et la technologie lié à une vue rationnelle de l'homme, la foi dans notre pouvoir de connaître de la vie sociale par la méthode scientifique, comme par l'individualisme social et méthodologique et finalement par un esprit de cosmopolitisme (BERTING, 1990). Selon cette prémisse l'usage de la raison matérialisé dans la recherche conduit à une meilleure correspondance entre les objectifs à réaliser et les moyens mis en jeu pour y atteindre, que celui des expériences passées et du bon sens. C'est ainsi que, par exemple, la recherche d'évaluation nous permet d'apprendre plus vite de nos erreurs et de profiter ainsi plus vite d'une approche effective nouvelle, que par tout autre moyen. En réalité, la confiance que nous avons dans la recherche scientifique découle logiquement des efforts continus que nous déployons pour résoudre les problèmes de société d'une manière rationnelle. Nous optons pour une société qui, tout en essayant une certaine solution à ses problèmes, évalue cette solution, applique ensuite une approche modifiée et évalue celle-ci de nouveau. Ce processus évolutionnaire traduit ce que COLEMAN (1972) a appelé une société «scientifique», c'est-à-dire une société qui utilise des méthodes scientifiques pour se changer elle-même.

Maintenant quelle peut être la contribution de la science à la politique? Tout d'abord le chercheur doit assister les fonctionnaires à traduire et formuler le problème auquel ils sont confrontés dans des termes que l'on puisse examiner. Parfois le problème est lié à un autre problème, ou bien il découle d'un problème beaucoup plus fondamental. Parfois on veut une réponse rapide à une situation comple-

xe, ce qui demanderait plutôt une recherche en profondeur. De toute façon il faut éclaircir la véritable question et voir si elle se prête à une recherche. A cet égard il faut dire qu'une des activités les plus utiles d'un tel centre est d'évaluer de nouvelles mesures pénales (Junger-Tas, 1993). L'idéal dans ce domaine est d'introduire d'abord les innovations en matière pénale sous forme expérimentale de sorte qu'on puisse les évaluer, puis de les modifier selon les résultats de l'évaluation et en dernier lieu seulement de changer la législation. Nous avons réussi à suivre ce modèle plusieurs fois, notamment dans le cas de l'introduction de la sanction du Travail d'intérêt général (TIG), où la législation a suivi la recherche d'évaluation et les modifications apportées suite aux résultats de recherche, mais en d'autres cas la politique était trop pressée et ne voulait pas attendre les résultats de recherche.

3 Recherche appliquée et recherche fondamentale

Lorsqu'on considère les différences entre la recherche fondamentale ou théorique et la recherche appliquée, on peut remarquer que les méthodes de recherche des sciences sociales ont été développées pour les disciplines elles-mêmes, et notamment pour générer et tester des hypothèses ayant pour but de soutenir, modifier ou innover la théorie. En fait ces méthodes n'ont pas été développées pour faire la recherche appliquée et évaluative de mesures gouvernementales (COLEMAN, 1972). Depuis cependant, il y a eu du progrès et il existe maintenant une masse de connaissances portant spécialement sur la recherche évaluative et plus récemment aussi sur les méthodes spécifiques applicables à la recherche préventive.

Une des différences entre la recherche théorique et la recherche appliquée c'est que la première est orientée aux questions scientifiques, à une accumulation ou extension des connaissances et aux conclusions théoriques, alors que la deuxième est orientée aux décisions

politiques, c'est-à-dire aux directives d'action. Entre les deux méthodes il y a donc une différence essentielle d'objectif.

Comme la recherche théorique se limite au domaine de la discipline elle-même le sujet de la recherche s'y trouve, le but de la recherche y est puisé, et les résultats servent avant tout au progrès de la discipline. Les résultats sont disséminés dans les revues scientifiques, les livres et, parfois, dans la presse. L'influence sur la pratique est secondaire, ce n'est sûrement pas le premier objectif.

La recherche appliquée par contre trouve son sujet en dehors de la discipline, dans la réalité sociale. Ses résultats sont destinés à la pratique et visent à l'améliorer dans le cadre des normes et valeurs de notre société. Les propriétés spécifiques de ce type de recherche relèvent des deux domaines et de la capacité du chercheur de transiger entre les deux.

Mais, à part ces distinctions fondamentales, il y a encore d'autres différences. Par exemple la réalité sociale se déroule dans le temps. Les décisions, auxquelles la recherche peut donner une contribution, sont limitées par ce même temps. Celles-ci ne sont donc pas uniquement déterminées par la recherche en cours mais également par de nouveaux évènements qui interviennent. Un autre problème relève des intérêts des chercheurs. Entre chercheurs universitaires et théoriques il existe une compétition quant à leur statut et position dans la discipline. Par contre dans la réalité sociale il y a des conflits d'intérêt entre groupes qui contrôlent certaines ressources. Cette constatation est importante car elle signifie que les résultats de la recherche ne sont jamais neutres, mais peuvent contribuer à un changement de la structure du pouvoir dans un domaine spécifique.

COLEMAN a énuméré dans son livre (1972) un certain nombre de principes de départ qui devraient régir la recherche appliquée et j'en rappelle les suivants qui, à mon avis, sont toujours valables:

- Une décision politique doit être prise à un moment spécifique et ne peut être basée sur des informations qui viennent après ce moment décisif. C'est la raison pour laquelle une information partielle, qui est disponible au moment où il faut agir, est plus utile qu'une information complète mais qui vient après coup.
- La valeur des résultats de recherche se trouve plutôt dans le fait qu'on donne des bonnes directives d'action que dans le raffinement et la parcimonie théorique. Cela veut dire que la recherche devra se servir d'une solide méthodologie des sciences sociales donnant des résultats ayant un haut degré de probabilité, plutôt que de méthodes sophistiquées mais qui exigent un grand nombre de conditions préalables rarement réalisées dans la réalité sociale.
- La collection des données doit se baser sur de multiples sources et utiliser une multiplicité d'analyses des données. Pour autant que les résultats partiels se confirment on peut avoir plus de confiance dans les conclusions globales.
- Alors que dans la recherche théorique on distingue variables indépendantes et dépendantes, la recherche appliquée connaît une division en trois classes: 1) les résultats politiques, 2) les variables politiques, c'est-à-dire contrôlées par la politique, et 3) les variables situationnelles, qui se placent hors du contrôle politique, mais doivent être contrôlées par le chercheur. Il est très important de distinguer les variables qui peuvent être manipulées par la politique et les variables qu'on ne peut pas influencer, car ces dernières peuvent perturber ou même annihiler l'action politique.
- La recherche appliquée comprend deux processus de conversion: la conversion d'un problème pratique et politique en une méthodologie de recherche et une conversion des résultats de recherche en la réalité sociale et la politique. Les valeurs dérivant de la pratique sociale déterminent la formulation du problème politique, mais les valeurs essentielles et inhérentes à l'approche scientifique, telle que l'objectivité, la transparence et la réplication, doivent déterminer l'exécution de la recherche appliquée.

Est-ce que cela veut dire que la recherche appliquée ne contribue aucunement au développement théorique des sciences sociales ou criminologiques? Certainement pas, dont témoigne par exemple le développement de la Victimologie, stimulée grandement par les enquêtes de victimisation systématiques menées par les centres Anglais, Néerlandais et Finlandais, tous liés au département de la justice et auxquels d'ailleurs de nombreuses universités participent maintenant. Un autre exemple est l'étude approfondie de sous-systèmes judiciaires, tels que le fonctionnement de la police ou du système pénitentiaire, ou encore la manière dont se forment les décisions judiciaires au niveau du parquet et des juges.

4 Critiques de la recherche gouvernementale

Mais il n'y a pas que des supporters de la recherche au service des autorités gouvernementales ou locales et notamment les universitaires ont formulé des critiques, voire des avertissements des dangers qui guettent ce type de recherches.

Une première remarque concerne l'applicabilité de la recherche. A cet égard il existe une série de critères, tels que la question de savoir si la politique est réellement intéressée à résoudre le problème, s'il y a des fonds disponibles permettant le changement et le pouvoir politique de l'instance qui a mandaté la recherche (Welters, 1978).

Un autre point de critique est qu'en général la distance entre décideurs politiques et chercheurs est trop grande pour que la recherche puisse réellement influencer l'action politique. C'est la raison pour laquelle, dans notre centre, il était coutume d'avoir des réunions régulières avec les départements concernés et de formuler le programme de recherches annuel avec eux. On avait d'ailleurs durant toute l'année des contacts multiples. Il est certain que la fréquence des contacts entre les deux partis avait comme résultat une acceptation plus facile des résultats de recherche – même si ceux-ci étaient néga-

tifs – et un impact réel sur l'action politique. Le danger d'une telle procédure est cependant que les chercheurs tendent peu à peu à percevoir les problèmes de gérance et de politique du ministère comme les leurs et finissent ainsi par manquer de distance critique: comme dit le proverbe «tout comprendre, c'est tout pardonner».

A cette question est liée une différence de conception de ce qu'est «la vérité». Pour une bureaucratie ministérielle ou multinationale, est vrai tout ce qui ne dérange ni le ministre, ni l'organisation interne et externe de la bureaucratie. Pour un politicien d'ailleurs tout résultat de recherche qui renforce son pouvoir est par définition un bon résultat.

Une difficulté pratique pour le chercheur consciencieux est le problème pratique soudain et brûlant auquel il faut donner une réponse en très peu de temps, sinon immédiatement. Une telle recherche ne peut être que superficielle et peu fiable. D'un autre côté une recherche solide et sérieuse va atteindre les décideurs au moment où la décision politique a été prise depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle les instances politiques font de plus en plus appel aux bureaux commerciaux. Mon expérience avec ces bureaux m'a appris que leurs recherches sont généralement faites à la hâte, qu'elles ont une méthodologie plutôt faible, qu'ils atteignent des résultats auxquels on pouvait s'attendre même sans recherche et qu'ils font des recommandations qui plaisent à ceux qui leur ont donné le mandat de recherche. Mais malheureusement cela ne veut pas dire pour autant que les chercheurs académiques et universitaires ne tombent pas dans ce piège. Trop souvent ils acceptent la définition du problème telle qu'elle est donnée par celui qui a commissionné la recherche, sans examen critique de la validité de la définition. En plus dans notre société actuelle les chercheurs savent où on peut trouver l'argent et ils sont souvent prêts à embrasser n'importe quelle question à la mode susceptible de fournir des fonds. Par exemple aux Etats-Unis il y a eu des modes de recherche successifs dont les sujets sont issus de l'administration de politique criminelle et qui ont attiré un grand nombre de chercheurs. C'est ainsi qu'il a y eu des vagues de recherche sur l'incapacitation et les criminels de carrière, suivi de recherches sur la drogue et maintenant évidemment sur le crime organisé et le terrorisme. Cela montre le danger que les autorités politiques dictent les sujets sur lesquels la recherche devrait se concentrer, limitant ainsi sérieusement le champ de recherche.

Une véritable menace de l'intégrité scientifique est le fait que fréquemment le mandat de recherche fonctionne comme alibi pour les décideurs politiques, quand par exemple le ministre doit faire face à des exigences du parlement. Dans ces cas là la recherche sert souvent à renvoyer sine die des décisions politiques pénibles. Parfois aussi celle-ci doit rendre légitime des décisions prises depuis longtemps. Il va de soi que de telles recherches n'auront aucun impact réel sur l'action politique. Finalement il arrive que le mandat de recherche serve tout simplement à agrandir l'influence, le pouvoir ou les revenus de ceux qui ont commandé la recherche, ce but là caractérisant surtout – mais pas uniquement – la recherche pour l'industrie.

En ce qui concerne les résultats de recherche, un des buts cachés de ceux qui mandatent une recherche c'est que les résultats devraient maintenir, voire consolider leur système bureaucratique. S'il y a des succès à signaler, les résultats sont rapidement communiqués à la direction ou au ministre et on les communique tout de suite à la presse. Si par contre les résultats montrent des lacunes, ou pire, l'échec de la politique dans le domaine recherché, le rapport est souvent renvoyé aux chercheurs avec des commentaires mettant en doute la méthodologie suivie et – surtout – demandant des révisions.

Un problème qui surgit lorsque les chercheurs ne connaissent pas bien le système bureaucratique se situe au niveau des recommandations. Alors que les chercheurs sont parfaitement capables de signaler les problèmes auxquels la politique est confrontée, ils ont beaucoup plus de difficultés à formuler différentes options pour les attaquer, voire les résoudre. Or c'est justement cela qui est crucial si on veut améliorer une situation à problème. Parfois d'ailleurs la direction n'apprécie pas que l'on présente des recommandations, jugeant que cela est une de leurs propres prérogatives. D'autre part les recommandations qui sont avancées par les chercheurs tâchent souvent de ménager la chèvre et le chou. D'habitude elles contiennent deux éléments: 1) la maxime qu'il faudra faire des recherches supplémentaires pour véritablement aller au bout du problème, et 2) les mesures politiques qui sont avancées concernent d'autres ministères ou départements que celui qui a donné le mandat de recherche. Finalement, il est certain que beaucoup de décisions prises au niveau politique, comme au niveau d'autres bureaucraties, ont souvent un côté plus ou moins irrationnel, ce qui n'est évidemment pas fait pour faciliter les recommandations plus rationnelles pour l'action.

5 Deux exemples de menaces à l'intégrité scientifique

Il faut se réaliser que beaucoup de critiques adressées à la recherche gouvernementale est aussi valable en ce qui concerne la recherche pour l'industrie, sauf que dans le dernier cas le danger pour ceux qui ont mandaté la recherche ne réside pas dans les risques politiques éventuels mais dans les risques du marché, l'entreprise craignant de perdre des revenus au cas où les résultats seraient négatifs. Dans la mesure où les universités ne disposent plus des fonds nécessaires pour développer leur propre programme de recherches, inspiré par des intérêts académiques et théoriques, voire sociales, elles sont réduites aux subsides de tierces parties. C'est pourquoi l'existence de fondations de recherche non liées au gouvernement ou à l'industrie est tellement importante, puisque celles-ci permettent le développement de la recherche fondamentale et donc le progrès des sciences sociales. Mais en ce qui concerne la recherche appliquée les chercheurs sont souvent obligés de se tourner vers l'état ou vers l'industrie pour obtenir des fonds.

En 1999 un livre de deux anthropologues très connus en Hollande a fait beaucoup de bruit (Köbben et Tromp, 1999), parce qu'ils étaient les premiers à montrer la réalité des menaces à l'intégrité scientifique, dans ce cas là d'ailleurs par les autorités politiques. Une partie des chercheurs, et notamment les responsables universitaires, ont réagi en niant avec véhémence l'existence de telles pratiques. Quelques-uns ont même critiqué l'étude en faisant remarquer que les auteurs n'avaient pas donné d'indications de la fréquence de ces menaces, mais ceux-ci ont fait observer qu'on ne pouvait pas mesurer cela puisqu'on ne savait pas dans combien de cas la politique a cherché à influencer les chercheurs. D'autre part même si on avait fait une enquête parmi les chercheurs, on peut avoir des doutes de la validité des réponses. En ce moment, cependant, il n'y a plus personne qui oserait mettre en doute le jeu de pouvoir entre le financier de la recherche et le chercheur.

Mon premier exemple se réfère aux menaces de l'intégrité venant des autorités publiques. Il s'agit d'une commission devant conseiller le ministre compétent sur l'agrandissement de l'aéroport de Schiphol, aéroport international qui cherche constamment à étendre son champ d'action. A cet égard il est important d'observer que Schiphol n'est pas entièrement privatisé, puisque l'état possède toujours la majorité des actions.

Le problème résidait dans le désir de la direction de l'aéroport – qui avait quatre pistes de départ et d'atterrissage d'avions – de construire une cinquième piste pour pouvoir attirer un plus grand nombre d'avions. Or l'aéroport est situé dans une région très peuplée du pays et les arrivées et départs des avions dérangeaient un très grand nombre de ménages à cause du bruit considérable que produisaient les avions. Pour tenir compte des plaintes de la population le gouvernement avait établi un certain nombre de normes portant sur le seuil de bruit acceptable que Schiphol ne pouvait pas dépasser et qui était mesuré par des sonomètres placés dans la région autour de l'aéroport. Mais, mécontents des normes jugées trop restrictives, Schiphol

et le gouvernement ont proposé une nouvelle loi, modifiant la place des sonomètres, ce qui avait pour but de diminuer le niveau de bruit des avions et par conséquent permettre la construction d'une cinquième piste. Le ministre qui gérait ce portefeuille soutenait le projet pour des raisons économiques et politiques assez évidentes. Or, confronté à la volonté de la direction de Schiphol de construire cette piste, le parlement s'y est fortement opposé, craignant encore plus de problèmes avec les habitants de la région, le système de normes acoustiques étant une protection des habitants et son respect était la condition absolue d'un éventuel agrandissement de l'aéroport. En 2000, le ministre, sous la pression du parlement, a créé une commission d'experts avec comme président le professeur BERKHOUT, spécialiste en acoustique et en géophysique, le mandat de la commission étant de s'exprimer sur la question de savoir si le nouveau système de normes allait donner une meilleure protection que le système existant. En installant la commission le ministre a insisté sur l'importance d'une procédure garantissant un travail en grande indépendance et transparence.

Malheureusement, les premiers résultats de l'enquête ne confirmaient pas les promesses politiques du ministre au parlement et à la population régionale, puisqu'ils montraient que l'ancien système donnait une bien meilleure protection aux habitants que le nouveau système proposé. Le ministre était fort mécontent et elle a réussi, malgré ces résultats négatifs à convaincre le parlement de voter pour la loi changeant l'ancien système, en déclarant que la commission pourrait exécuter l'évaluation du nouveau système d'une manière tout à fait indépendante. Si la commission trouvait des failles au système on allait y remédier tout de suite. En 2002, et face aux risques de cette promesse au parlement le ministre députée dans le nouveau gouvernement a décidé de restreindre l'étude de la commission à quelques endroits spécifiques autour de Schiphol et en plus elle stipulait que la commission n'avait plus le droit de rechercher elle-même les informations nécessaires à l'enquête mais que toute information serait fournie par le ministère.

En réalité depuis la divulgation du premier rapport en 2001 la pression politique sur la commission de la part du pouvoir s'est peu à peu intensifiée et se résume par trois éléments: faire monter la pression sur les membres individuels de la commission, citer le rapport dans les documents officiels d'une manière incorrecte, et insinuer que les membres de la commission et son président étaient de mauvaise foi. On a sans cesse essayé de modifier le contenu du rapport et quand ces essais ont échoué le ministre était furieux. C'est ainsi que les conclusions de l'enquête ont été incorrectement citées et, après protestations de la part de la commission, ont été corrigées seulement après la votation de la loi. La commission a persisté dans sa conclusion que la nouvelle loi ne correspondait pas à ce que la politique avait promis aux habitants, mais lorsque finalement elle s'est rendu compte que la politique n'avait aucune intention de réaliser ses promesses au parlement et au public, elle a rendu son mandat. Evidemment Schiphol a eu sa cinquième piste mais il faut bien constater que le parlement comme la population a été trompée. La question est maintenant s'il y a des leçons à tirer de cet échec d'une enquête qui devait être impartiale et objective?

Une première conclusion est sûrement que lors qu'il y a de très grands intérêts politiques et économiques en jeu, les conclusions et recommandations d'une enquête sont déjà fixées d'avance. Une soidisant commission «indépendante» est censée livrer un rapport qui soutient les conclusions désirées et, en vérité, bien d'experts se plient à ces désirs, la pression sur eux devenant trop grande. Dans ces cas là la commission fonctionne comme une façade scientifique pour justifier des décisions politiques qui ont déjà été prises au niveau du gouvernement, mais qui sont controversées au niveau de la population et du parlement. Cela est grave car le processus de décision politique dans la Chambre représentative du peuple nécessite une information correcte sur les enjeux importants, afin de pouvoir prendre des décisions responsables et en connaissance de cause. En fait le chercheur ne doit pas se mettre sur la chaise du décideur politique et ce dernier ne doit pas s'immiscer dans la recherche. Chacun a ses res-

ponsabilités propres. La responsabilité du chercheur est de présenter à la politique sur la base d'analyses scientifiques appropriées une information correcte et objective et des recommandations visant la réalisation des objectifs spécifiés dans le mandat de recherche. La politique peut évidemment décider différemment, sur la base de considérations normatives, telle que d'autres intérêts importants, l'acceptabilité politique, la faisabilité économique et les contraintes financières. Dans ce domaine là le chercheur n'a plus de rôle et il ne pourra que se résigner. Mais ce qui est impardonnable c'est de changer l'ordre des procédures, c'est-à-dire de prendre d'abord la décision politique et de faire comprendre au chercheur qu'il doit trouver les arguments nécessaires pour justifier cette décision.

Mais il n'y a pas que la recherche pour le gouvernement qui est en cause ici. Depuis un certain temps il y a des signes inquiétants au sujet de la collaboration entre l'industrie et la recherche scientifique. C'est ainsi que l'hôpital universitaire d'Utrecht a découvert, en octobre 2003, qu'un de ses spécialistes de maladies hépatiques qui expérimentait avec un nouvel appareillage pour guérir une affection du foie, avait persisté à mener cette expérience après qu'un certain nombre de ses patients montraient des effets secondaires graves. Une enquête a révélé que le spécialiste avait des intérêts dans l'entreprise qui lui avait livré l'appareillage. A la suite de ces évènements l'université a licencié le professeur en question. Un autre exemple est celui des chercheurs attachés à l'hôpital universitaire d'Amsterdam qui ont accusé l'entreprise Organon d'avoir manipulé les résultats d'une recherche sur la troisième génération de la pilule contraceptive, recherche qu'Organon avait commissionée et financée. Les chercheurs concluaient que la pilule de la deuxième génération avait moins d'effets secondaires que la nouvelle pilule et qu'il n'y avait donc pas de raison de changer de contraceptif, résultat décevant pour l'entreprise, qui venait justement de lancer cette pilule. Un troisième exemple est donné par les nominations de professeurs financés par une entreprise ou secteur industriel. Un de ces professeurs de l'université de Delft n'a plus voulu assumer les résultats d'une de

ses recherches antérieures critiquant une entreprise industrielle pour avoir causé des dommages à l'environnement, en donnant comme motif qu'il ne pouvait plus être trop désagréable à l'entreprise puisque celle-ci finançait sa chaire.

Le dernier exemple se rapporte aux recherches sur les relations entre le matériel génétique et l'environnement. Etant donné les appareils extrêmement coûteux et l'investissement en travail énorme qu'exige ce type de recherches, les contrats entre l'industrie et les laboratoires de recherche sont fréquents. La conséquence en est que ces recherches sont contrôlées par le financier industriel, qui considère le matériel de recherche comme sa propriété, de sorte que l'accès aux informations et aux banques de données n'est pas automatiquement ouvert à d'autres chercheurs. Ainsi les priorités de recherche sont de plus en plus souvent déterminées par les intérêts de l'industrie au lieu de ceux de l'université ou des organisations publiques. Et, encore plus grave, il arrive que la liberté académique du chercheur individuel soit en cause, puisque certaines universités, afin de pouvoir attirer des fonds, n'aiment pas que les chercheurs effrayent les financiers éventuels en posant trop de conditions et leur ont fait des reproches à ce sujet. Le danger de ce développement c'est que la recherche risque non seulement de produire le prestige social du chercheur comme c'est le cas aujourd'hui, mais également le gain personnel, comme le montre l'exemple ci-dessus. Evidemment il faut faire remarquer que les contacts entre industrie et université ne sont pas une mauvaise chose en soi et peuvent être utiles, mais ce qui est dangereux c'est l'enchevêtrement des intérêts de l'un et de l'autre. Par exemple si nous considérons le problème de l'augmentation explosive de l'obésité dans le monde occidental il est clair que l'industrie alimentaire ainsi que les chaînes du 'fast food' n'ont aucun intérêt à ce que le public diminue ses consommations, bien qu'une grande partie du problème est due justement à ce mécanisme du profit. Par conséquent la probabilité que l'industrie alimentaire donne un mandat de recherche pour examiner ce problème, tout en garantissant l'indépendance totale des chercheurs semble minime.

6 Conclusions

Que peut-on conclure sur la base de ces données peu encourageantes? Une première observation à faire et qui relativise un peu, c'est que même la meilleure des recherches n'est jamais qu'un seul élément dans la décision politique, d'autres éléments tels que la volonté politique de changer la loi ou une pratique établie et les possibilités financières publiques étant tout aussi importants.

Mais récemment il y a eu une prise de conscience aiguë des menaces à l'intégrité scientifique, suivie de toute sorte de propositions pour changer les pratiques courantes. Par exemple le professeur de philosophie appliquée à l'université de Wageningen (KORTHALS, 2003) a écrit dans un article de journal que les sciences de la vie (génétique et autres) devraient conclure des contrats avec les financiers de recherches tout à fait transparents et pleinement acceptables pour le public. Si elles négligent de faire cela les citoyens/consommateurs finiront par perdre confiance non seulement dans les autorités politiques, mais aussi dans la science. Il trouve que les universités prennent de très gros risques en permettant les atteintes à la liberté académique ou les nominations de professeurs financés par une grande entreprise. Qui plus est les revues scientifiques devraient obliger leurs auteurs de révéler qui a été le financier de la recherche et à quel endroit celle-ci a eu lieu! Il estime en outre que si le chercheur a des intérêts dans l'entreprise qu'il examine, par exemple sous forme d'actions, on ne devrait pas publier l'article dans une revue académique.

Pourtant depuis les années 1990 toutes les universités néerlandaises possèdent une commission d'éthique ayant formulé un code de comportement pour éviter les collusions d'intérêt. C'est ainsi qu'il y a un code pour la recherche médicale et médico-éthique, et pour les sciences sociales quant à la protection des données. En plus, depuis mai 2003, il existe une organisation nationale de l'intégrité scientifique ayant une fonction d'appel pour les conflits non résolus au ni-

270 Josine Junger-Tas

veau des commissions universitaires. Cependant son verdict n'est pas final et se communique à l'université en question seulement en tant que recommandation (KÖBBEN, 2003). D'autre part le recteur de l'université d'Amsterdam (PAUL VAN DER HEIJDEN) a fait remarquer que tous les codes existants spécifient surtout les procédures à observer, alors qu'on aurait besoin d'un code précisant les principes normatifs pour garantir la crédibilité et la foi dans l'incorruptibilité de la recherche universitaire. Dans un discours à l'occasion du 372ème dies natalis de son université, il a recommandé des règles beaucoup plus précises, notamment pour les chercheurs universitaires qui acceptent de faire des recherches pour le marché. Dans ces cas là il serait nécessaire que ceux-ci mentionnent dans toute publication académique leurs fonctions annexes, telle que par exemple conseiller dans une entreprise, actionnaire ou ayant des revenus à-côté.

Une autre initiative est proposée par le recteur de l'université de Delft, alerté par l'affaire du professeur qui rétractait ses résultats de recherche pour ne pas offusquer l'entreprise qui finançait son poste. Le recteur a déclaré vouloir introduire une commission d'arbitrage appelée à trancher dans les cas de contestations de résultats de recherche et d'intégrité scientifique. D'autres universitaires clament la nécessité d'apporter une modification législative, ce qui devrait renforcer la position du chercheur et protéger son intégrité.

Toutes ces initiatives nous font conclure que le monde scientifique s'est peu à peu réalisé qu'il est de la plus haute importance de tenir compte des intérêts à long terme de la recherche scientifique et par conséquent du progrès en connaissances scientifiques, et qu'il faudrait garantir l'indépendance des chercheurs dans le cas de pressions de financiers politiques ou privés. Les universités devraient également manifester clairement qu'elles ne font pas seulement des recherches pour l'industrie mais aussi pour la communauté tout entière. En plus dans leur enseignement elles devraient consacrer beaucoup plus attention à des questions d'éthique scientifique, de sorte que les étudiants et futurs chercheurs apprennent quelles sont les

valeurs et les normes qu'ils doivent respecter lorsqu'ils feront de la recherche que ce soit pour l'autorité nationale ou locale ou pour l'industrie privée.

Références bibliographiques

BERTING J., Sociologie, technologie en partijdigheid, in BOVENKERK F., BUIJS F., TROMP H. (Eds) Wetenschap en Partijdigheid, Van Gorcum, Maastricht/Assen, 1990, 241–255.

- COLEMAN J.S., *Policy Research in the Social Sciences*, General Learning Press, Morristown N.J., 1972.
- DIJK J.J.M. VAN, Verschillen en overeenkomsten tussen praktische en academische criminologie, Justitiële Verkenningen, 1982, 6, 5–24.
- HEIJDEN P. VAN DER, Bijklussen mag, als het maar bekend is, Interview NRC Handelsblad, januari 2004.
- JUNGER-TAS J., Wetenschap en Beleid, in Justitiële Verkenningen, 1979, 7, 4–30.
- JUNGER-TAS J., Evaluatieonderzoek ten behoeve van Justitieel beleid, in DONKER M., DERKS J. (Eds.) Rekenschap-Evaluatieonderzoek in Nederland: de stand van zaken, Nederlands Centrum voor Volksgezondheid, Utrecht, 1993, 12, 189–213.
- KÖBBEN A.J.F., Het gevecht met de Engel Over verheffende en minder verheffende aspecten van het wetenschapsbedrijf, Mets et Schilt, Amsterdam, 2003.
- KÖBBEN A.J.F., TROMP H., De onwelkome boodschap, of hoe de vrijheid van wetenschap bedreigd wordt, Jan Mets, Amsterdam, 1999.
- KORTHALS M., Academische vrijheid mag niet aan banden gelegd, NRC Handelsblad, december 2003.
- Welters L.A., Beleid ten aanzien van onderzoek en onderzoek voor beleid, Beleid en Maatschappij, 1978, 1, 8–18.